



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

## A V I S P U B L I C

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité.

**QUE** lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, se tenant le 12 mars 2019 à 19h30, au 158, chemin J-Cyrille-Bureau à Lambton, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de Monsieur Éric Vézina.

**Nature et effets :**

Permettre la construction d'un garage avec une hauteur de 6,25 m alors que le règlement de zonage autorise une hauteur maximale de 6 m pour un garage privé détaché.

**Identification du site concerné :**

Le lot 5 687 514, cadastre du Québec, situés au 54, chemin Carrier.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ À LAMBTON, CE 19<sup>e</sup> JOUR DE FÉVRIER 2019.**

**Marcelle Paradis**

Directrice générale et secrétaire-trésorière

### Certificat de publication-

Je, Marcelle Paradis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de Monsieur Éric Vézina à la porte de l'église Saint-Vital de Lambton et à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton en date du 19 février 2019.

Marcelle Paradis,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Date